



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 61192

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la situation des ambulanciers privés. Ces entreprises rencontrent actuellement des difficultés financières liées essentiellement à la mise en place des 35 heures, à l'augmentation du prix des carburants et à la pénurie de personnels diplômés. Il lui semble que, dans le cadre du plan de développement des activités de service aux personnes, il est important de réaffirmer l'attachement du Gouvernement aux 4 800 entreprises d'ambulanciers privés de France, acteurs essentiels de notre système de santé. Aussi, elle souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre pour soutenir l'activité des ambulanciers privés.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, pleinement conscient du rôle important des ambulanciers dans la prise en charge des patients, réfléchit aux adaptations nécessaires à la formation de cette profession, liées notamment aux progrès technologiques et à l'évolution du système de santé. Un groupe de travail vient d'être lancé par le ministre chargé de la santé pour étudier d'éventuelles modifications du certificat de capacité d'ambulancier. Ce groupe est constitué de l'ensemble des partenaires compétents sur le sujet : organismes de formation, SAMU de France et représentants des entreprises d'ambulanciers. Il devrait donner ses conclusions dans le courant du premier semestre 2005.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61192

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2926

Réponse publiée le : 10 mai 2005, page 4851